

# International Affairs

N° 04 - AOÛT 2022

## AUDIT

### Projet de réforme de la réglementation en matière d'audit

La Commission européenne a publié le [résumé](#) des réponses qu'elle a reçues à la consultation sur l'amélioration de la qualité de l'information corporative. Il convient de mentionner que le résultat du sondage conclut que la gouvernance corporative est le chaînon faible de l'écosystème et que l'audit contribue à la qualité et à la fiabilité de l'information. De nombreuses personnes interrogées considèrent qu'il faudrait corriger le manque d'harmonisation dans les normes liées à l'audit, applicables au sein de l'UE, notamment en matière de rotation.

AcE a publié deux documents qui font partie de sa stratégie en la matière :

- [Defining a public interest entity: How to streamline the scope of EU audit rules across countries](#) qui analyse la définition d'EIP dans 30 pays européens et propose de simplifier les définitions et de la laisser avec les trois définitions comprises dans la norme européenne.
- [Public audit oversight: Streamlining European countries' oversight regimes](#) qui analyse les différents régimes de supervision dans 30 pays européens et propose des systèmes pour les simplifier et les harmoniser.

### Audit des entités moins complexes

Lors de la [réunion du mois de juin](#) (voir International Affairs 3), l'IAASB a approuvé la préparation d'une norme indépendante pour les audits d'entités moins complexes, même s'il tient compte de la préoccupation de ceux qui n'ont pas voté en faveur de la proposition.

## Sanctions contre la Russie

L'**European Securities and Markets Authority (ESMA)**, a publié un document portant sur la supervision des brochures dans le contexte des sanctions à la Russie, à la suite de l'invasion de l'Ukraine. Le [document](#) se rapporte au fichier de questions et réponses de la Commission et rappelle qu'une autorité peut refuser l'autorisation pour la publication d'une brochure et demander des informations complémentaires sur le processus.

L'ESMA (en français AEMF : Autorité européenne des marchés financiers), a également publié son évaluation des risques dérivée de la guerre en Ukraine ([lien](#)).

Pour sa part, la **Commission européenne** en collaboration avec les autorités fiscales nationales, a créé un groupe pour que les sanctions s'appliquent correctement, pour surveiller que les personnes assujetties le fassent et empêche les personnes ou les entités sanctionnées d'esquiver les sanctions ([lien](#)).

Nous vous rappelons que l'Accountancy Europe possède un hub d'information sur ce sujet, sur son [site Web](#).

## Propositions de normes de la Commission sur l'amélioration de la résilience aux cyberattaques. Proposition de directive COM (2020) 596 ([lien](#)) et proposition de règlement (COM (2020) 595) ([lien](#)). DORA

Les textes accordés en dialogues sur la proposition de règlement et de directive sont désormais disponibles sur le site Web de la Commission ECON ([Directive](#)) ([Règlement](#)). Les clauses finales du règlement (Art 51) mentionnent ce qui suit :

*Au plus tard [PO : 3 ans après l'entrée en vigueur] après consultation auprès des Autorités de supervision européennes et COESA, le comité d'organismes européens superviseurs d'audits), la Commission informera le Parlement européen et le Conseil sur la convenance de renforcer les réquisits sur la résilience opérationnelle numérique sur les audits légaux et les signatures d'audit à travers son incorporation à la portée de ce règlement ou à travers les modifications de la directive 2006/43/EC (directive d'audit), en accompagnant le rapport, s'il y a lieu, d'une proposition de norme.*

La commission JURI propose de débattre/approuver ce texte en octobre 2022.

## Point d'accès unique (ESAP)

Le Conseil est parvenu à un accord sur le point d'accès unique à l'information corporative ESAP (European Single Access Point) ([communiqué de presse](#)).

La proposition de norme se compose de :

- Proposition de règlement [COM\(2021\) 723 définitif](#). Il s'agit du règlement qui contient les spécifications des informations que doit contenir ce point d'accès unique et comprend comme information (lisible par machine) celle imposée par la directive 43/2006 et au règlement 537/2014 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Proposition de directive [COM \(2021\) 724](#) qui modifie d'autres directives pour les ajuster au contenu du règlement, qui propose de modifier la directive 43/2006, en ajoutant un article 20 bis, obligeant les États membres à s'assurer que les informations requises dans les articles 15 (registre public des auditeurs) et 30 (sanctions imposées sur les auditeurs) soient incluses dans l'ESAP.
- Proposition de règlement modifiant d'autres règlements [COM\(2021\) 725](#) qui modifie le règlement 537/2014 en ajoutant un article 13 bis obligeant les États membres à s'assurer que les informations requises dans l'article 13 (rapport de transparence) soit incluses dans l'ESAP.

## Nouveautés dans d'autres pays

### UK

Le **FRC** a publié une consultation sur l'utilisation d'AQI (Indicateurs de Qualité de l'Audit). La proposition porte sur 11 indicateurs à publier par les sociétés d'audit d'EIP ([lien](#)). La consultation sera ouverte jusqu'au 18 août.

### Allemagne

Norme d'audit des PME L'année dernière, 8 avant-projets de normes d'audit pour les PME ont été publiés. Un neuvième avant-projet vient d'être publié, qui aborde les réquisits complémentaires pour les cas spéciaux. Le premier groupe de normes était soumis aux commentaires jusqu'à fin mai 2022 et devrait s'appliquer aux exercices qui commencent à partir du 15 décembre 2021 ([lien](#) vers le texte en allemand).

## Autres documents utiles

ICJCE

Nouvelles traductions des normes de l'IESBA disponibles en espagnol.

- [Décision finale : Révisions du code qui abordent l'objectivité du contrôleur de la qualité d'une commande et d'autres contrôleurs compétents.](#)
- [Décision finale : Révision du Code, pour faire la promotion du rôle et de la mentalité attendues de la part des professionnels de la comptabilité](#)

et guides d'applications des normes de qualité

- [Guide d'implantation pour la première fois : NIGC 1](#)
- [Guide d'implantation pour la première fois : NIGC 2](#)

## CEAOB

- Résumé de la réunion de juillet, au cours de laquelle a été adopté le rapport sur la matérialité en audit et Mme Álvarez Barby de l'ICAC a été élue présidente du groupe de suivi du marché.
- [Résumé](#) de la réunion du groupe d'inspections et [infographie](#) sur les résultats de l'analyse réalisée par le groupe.

## IAASB IESBA

- **IAASB** propose des [changements limités](#) aux NIA 700 (révisée) et 260 (révisée) en vue de leur adaptation aux [changements récents approuvés par l'IESBA](#) sur les informations à divulguer en matière d'indépendance.
- **IAASB** a approuvé la préparation d'une norme d'assurance d'information en matière de durabilité dont l'ébauche est prévue pour septembre de cette année. La norme sera indépendante de l'ISAE 3000 (révisée), même si elle utilisera les réquisits et les principes adaptés et spécifiques pour ce type de commandes et traitera aussi bien les commandes de sécurité raisonnable que limitée. (Lien vers le résumé de la [réunion du mois de juin](#)).
- L'International Ethics Standards Board for Accountants (**IESBA**) a également [annoncé](#) qu'elle adoptera les mesures opportunes pour élaborer des normes d'éthique et d'indépendance, adaptées et applicables à l'échelle mondiale, en tant qu'élément essentiel de l'infrastructure nécessaire pour soutenir des rapports de durabilité transparents, pertinents et dignes. Pour se faire, sa *task force* sur la durabilité développera la vision stratégique pour l'établissement de ces normes.
- **IESBA**. [Document de questions et de réponses](#) sur les modifications au code, relatives au services hors assurances
- **Article de J. Quintana sur le rapport d'égalité homme-femme publié par l'ICJCE** ([lien](#)).

## AUTRES

- Le **Monitoring group** demande des candidats pour rejoindre le PIOB. Deadline : le 9 septembre ([lien](#)).

## INFORMATION CORPORATIVE

---

### **Nouveautés dans le déroulement de la procédure de la Proposition de directive sur la divulgation des informations en matière de durabilité COM (2021) 189**

Le 21 juin, le Conseil, la Commission et le Parlement sont parvenus à un accord relatif à cette norme. Le 29 juin, les COREPER ont approuvé le [texte](#) qui a été soumis au Parlement européen, dont la commission JURI a approuvé le texte le 14 juillet.

Dans son [communiqué](#), l'Accountancy Europe parle de moment historique pour les données financières et extra-financières. Certains des accords passés englobent :

- La portée est élargie à toutes les entreprises cotées et grandes (de plus de 250 employés) et aux entreprises d'autres pays dont le volume de facturation est important au sein de l'UE.
- Une approche graduelle est appliquée aux obligations, tant en matière de reporting que d'assurance.
- En principe, la prestation des services d'assurance incombe aux audits de l'entité, même si les États membres pourront permettre aux vérificateurs, soumis aux exigences équivalentes à celles applicables aux auditeurs, de fournir ces services. De même, les États membres devront permettre que des audits, autres que les audits légaux de l'entité, prêtent ces services.
- Les auditeurs légaux ne pourront pas tous prêter leurs services d'assurance. Seuls pourront le faire ceux qui le souhaitent et remplissent les conditions relatives aux connaissances techniques et à l'expérience. Une période de transition est établie, tant pour les vérificateurs que pour les auditeurs légaux déjà autorisés dans un pays de l'UE.
- Des mesures ont été adoptées pour apporter une plus grande visibilité au travail réalisé par d'autres dans le domaine des informations relatives à la durabilité.

### **En matière de normes d'information sur la durabilité**

Le délai pour envoyer les commentaires sur la consultation et la proposition des normes d'EFRAG est arrivé à échéance le 8 août. ESMA a envoyé une lettre à EFRAG sur les normes ([lien](#)) pour lui fait part de sa préoccupation concernant plusieurs questions, notamment la date d'adoption, l'excessive

charge administrative pour les entreprises, l'approche holistique (en tenant compte du travail déjà réalisé, la taxonomie et les normes des entités financières) ou la coordination avec d'autres émetteurs de normes comme l'ISSB.

Le **Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022** a finalement été publié. Il modifie le Règlement délégué (UE) 2021/2139 pour ce qui à trait aux activités économiques et au règlement délégué (UE) 2021/2178 pour ce qui à trait à la divulgation publique d'informations spécifiques sur ces activités économiques (Texte pertinent aux effets de l'EEE) ([lien](#)) et qui englobe l'énergie nucléaire et le gaz dans la taxonomie. L'avis de la Commissaire McGuinness est disponible sur le [lien](#) suivant.

## Autres documents utiles

- [Lettre d'EFRAG](#) à IFRIC sur son interprétation de l'IFRS 17 (assurances)
- [Lettre d'ESMA](#) à ISSB **sur les normes d'information 1**

## AUTRES SUJETS

---

**Blanchiment de capitaux (COM (2021) 0420)** Le site Web de LIBE (Commission des libertés civiles, justice et affaires intérieures) contient les plus de 600 amendements présentés dans l'ébauche de rapport préparé par les commissions ECON et LIBE. ([Amendements 123 à 410](#)) ([Amendements 411 à 748](#)).

**Conseil fiscal.** La convocation de données et consultation sur le conseil fiscal ([lien](#)) a été lancée le 6 juillet, sous le titre Évasion fiscale et planification fiscale abusive dans l'UE : aborder le rôle des facilitateurs. Date limite des commentaires : le 12 octobre.

Bien que la consultation portait sur l'activité de conseil, le rôle de ceux et celles qui prêtent ces services et mesures pour prévenir certaines pratiques a été analysé. Par exemple, des mesures sont proposées qui englobent l'interdiction de services qui conduisent à ces pratiques, processus de devoir de vigilance, registre obligatoire ou volontaire (avec des avantages), application d'un code de conduite ou obligations d'information pour les contribuables. Il mentionne également les possibles sanctions monétaires et professionnelles et questionne sur le type de norme que doit émettre l'UE.

La convocation des données explique assez bien l'objectif de la proposition :

*Interdire que les facilitateurs conçoivent, commercialisent ou aident à créer des mécanismes ou des stratégies fiscales dans des pays qui n'appartiennent pas à l'UE, qui conduisent à l'évasion fiscale ou à la planification fiscale agressive dans les États membres de l'UE. La proposition inclura des critères clairs et objectifs pour définir les modes de planification fiscale agressive qui sont interdits.*

**Loi sur les services numériques.** [Texte envoyé](#) au Parlement européen par le Conseil, en vue de l'approbation en première lecture. Comme indiqué dans le résumé du mois de mai, le texte inclut que les auditeurs qui vérifient les obligations relatives à la transparence dans les grandes plateformes ne doivent présenter aucun conflit d'intérêt, ne peuvent avoir prêté des services autres que l'audit au cours des 12 derniers mois, ne peuvent réaliser ce type de services au cours des 12 mois suivants et ne peuvent prêter leurs services d'assurance à la plateforme pendant plus de 10 ans (Art 28).

**Bulletin numérique élaboré par l'Instituto de Censores Jurados de Cuentas de España**

[www.icjce.es](http://www.icjce.es)

 [Demander la résiliation](#)

Cet e-mail et les documents joints s'adressent exclusivement aux destinataires indiqués. L'information contenue peut être CONFIDENTIELLE et/ou être PROTÉGÉE PAR LA LOI, et elle ne représente pas nécessairement l'avis de l'ICJCE. Si vous avez reçu cet e-mail par ERREUR, merci de le communiquer immédiatement à l'expéditeur et de l'ÉLIMINER, car VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ à l'utiliser, révéler, distribuer, imprimer ou copier une partie ou la totalité des informations qu'il contient. Merci.